



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

ADAD DE L'AUBE
14 Rue Jean-louis DELAPORTE
10000 TROYES

Rapport sur les comptes annuels

ASSOCIATION loi 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2019



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SELAS SADEC, 6 Rue du Général Sarrail – 10000 TROYES

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 58 00 - Fax 01 53 53 58 10

Siège administratif : 06 rue du Général Sarrail - 10000 TROYES - Tél. 03 25 80 66 80 - Fax 03 25 80 79 07

SELAS au capital de 4 000 000 euros - RCS Paris 361 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA Intracommunautaire :
FR41351461694

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'assemblée de l'association ADAD DE L'AUBE ,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ADAD DE L'AUBE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 18 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé page 6 de l'annexe. Cette note relative aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice décrit l'incidence du Covid-19 sur ses activités 2020 à la date d'arrêté des comptes et aux jugements

exercés par l'association pour déterminer qu'il n'existe pas d'incertitude significative sur sa capacité à poursuivre son exploitation.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions d'exploitation

Nous nous sommes notamment attachés à contrôler la traduction comptable des conventions passées avec vos financeurs.

Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.

Nos appréciations ont également porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association Loi 1901.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

TROYES, le 9 Octobre 2020

Pour SADEC



Lionel GOUVARY
Commissaire aux comptes
Inscrit Membre de la Compagnie Régionale
De REIMS

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 Décembre 2019

BILAN

ADAD

2019

Période du : 01/01/2019 Au : 31/12/2019

Ecritures saisies

Ecritures validées

Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : ADAD TROYES 4

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Concessions, droits...	13 684	13 226	458		458	100 %
Autres immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Construction	310 000	81 748	228 252	238 585	-10 333	-4 %
Installations techniques, matériel et outillage in	2 467	2 467				
Autres immobilisations corporelles	105 761	91 506	14 255	20 982	-6 727	-32 %
Immobilisations corporelles en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 760		1 760	30 814	-29 054	-94 %
Comptes de liaison						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	433 672	188 947	244 724	290 381	-45 657	-16 %
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS						
Stocks, Matières premières et fournitures & Autres						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES						
CREANCES						
Créances Usagers	221 714	17 312	204 402	217 149	-12 747	-6 %
Organismes payeurs						
Autres	18 581		18 581	22 710	-4 129	-18 %
TRESORERIE						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	147 280		147 280	152 895	-5 615	-4 %
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 570		7 570	8 218	-648	-8 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	395 145	17 312	377 833	400 973	-23 140	-6 %
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion (actif) (V)						

BILAN

ADAD

2019

Période du : 01/01/2019 Au : 31/12/2019

Ecritures saisies

Ecritures validées

Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE : ADAD TROYES 4

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIFS (SANS DROIT DE REPRISE)	310 946	263 878	47 067	18 %
FONDS ASSOCIATIFS (AVEC DROIT DE REPRISE)				
Dons et legs				
Subventions d'investissements				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Excédents affectés à l'investissement	296 119	296 119		
Autres réserves	39 958	39 958		
REPORT A NOUVEAU	-361 143	-334 851	-26 293	-8 %
RESULTAT DE L'EXERCICE	-45 514	20 775	-66 289	-319 %
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RENOUVELABLES	3 016	4 286	-1 270	-30 %
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - RESULTAT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour réserve de trésorerie				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
FONDS DEDIES				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources				
TOTAL (I)	243 381	290 165	-46 784	-16 %
COMPTES DE LIAISON				
TOTAL (II)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POURS RISQUE	84 988	83 289	1 699	2 %
PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL (III)	84 988	83 289	1 699	2 %
DETTES (1)				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	19 752	30 917	-11 165	-36 %
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	12 332	10 423	1 909	18 %
DETTES FISCALES ET SOCIALES	259 837	276 559	-16 722	-6 %
AUTRES DETTES	2 267		2 267	100 %
DISPONIBILITES				
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				



COMPTE DE RESULTAT

ADAD

2019

Période du : 01/01/2019 Au : 31/12/2019

Ecritures saisies

Comptes sans mouvement

Ecritures validées

Ecritures extra-comptables

PARAMETRAGE ADAD 2018

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUIT D'EXPLOITATION				
PRESTATION DE SERVICES				
Participation des usagers				
Prestations organismes payeurs				
Produits des activités annexes				
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Recettes en atténuation de dépenses	1 574 313	1 756 273	-181 960	-10 %
Transfert de charges	86 643	61 631	25 012	41 %
Reprises sur amortissements et provisions	11 563	31 531	-19 967	-63 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 672 519	1 849 434	-176 916	-10 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS	7 796	8 078	-282	-3 %
SERVICE EXTERIEURS	62 379	55 908	6 470	12 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	38 250	43 129	-4 880	-11 %
CHARGES DE PERSONNEL	1 452 874	1 571 075	-118 201	-8 %
AUTRES IMPOTS ET TAXES	124 162	92 834	31 329	34 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 923	12 403	-5 481	-44 %
DOTATIONS	30 098	37 500	-7 402	-20 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 722 481	1 820 927	-98 446	-5 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	-49 962	28 507	-78 470	-275 %
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	879	1 372	-493	-36 %
REPRISE SUR PROVISION				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	879	1 372	-493	-36 %
CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	722	1 017	-295	-29 %
DOTATIONS FINANCIERES				
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	722	1 017	-295	-29 %
RESULTAT FINANCIER	156	354	-198	-56 %
SOIT UN RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-49 806	28 862	-78 668	-273 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 770	1 518	5 252	346 %



COMPTES ARRETES AU 31 décembre 2019

A D A D

3 - ANNEXE

- 31 - Principe, règles et méthodes comptables
- 32 – Notes sur le bilan Actif
- 33 – Notes sur le bilan Passif
- 34 – Notes sur le compte de résultat



Siret : 78035040100060 APE : 8899B email : mquintin@asso-adad.fr

3 – ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 622557 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat négatif de **(45514) €**

Ces comptes annuels ont été établis le **18 septembre 2020** par le conseil d'administration.

31 – Principe, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Honoraires des commissaires aux comptes : Selon l'article L822-11 du code de commerce, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent ; les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de continuité de l'exploitation, et indépendance des exercices.

A.D.A.D. de l'AUBE

Association Départementale d'Aide Familiale à Domicile
14 rue Jean-Louis Delaporte - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.73.07.70 - Fax : 03 25 73 53 72 - E-mail :
asso.adad@free.fr
<http://www.asso-adad.fr/>
Siret : 780 350 401 00060 - Code APE 8899 B
Association régie par la loi de 1901
Agrément qualité N°E/010211/A/010/Q/003



Services aux personnes à domicile - NF311
Délivrée par AFNOR Certification - www.marque-nf.com
ADAD - 14 rue Jean-Louis Delaporte 10000 TROYES - Tél. :

Tableau des mouvements des immobilisations financières

	début	acquisitions	diminutions	fin exercice
Dépôt de garantie	1760	0	0	1760
nantissement	29054	0	29054	0
	30814	0	29054	1760



Tableau des mouvements des amortissements

Immobilisations incorporelles :

	début	dotations	sorties	fin exercice
Concessions	8739	238	0	8977
Licences	4250	238	0	4250

Immobilisations corporelles :

	début	dotations	sorties	fin exercice	VN Comptable
constructions	71414	10333		81748	228252
matériel	2467	0		2467	0
Installations générales	26713	4307		31020	13252
mat transport	14774	0	14774	0	0
Matériel de bureau	49952	2420	5130	47242	1002
meublier	13243	0		13243	0
	178563	17060	19904	175720	242506

Les créances

Toutes les créances sont évaluées à leur valeur nominale et sont à moins d'un an. Les créances usagers et financeur d'un montant de 220 586€ sont provisionnés pour 17 312€.

Les autres créances pour 18581 sont composées de régularisation d'actifs (produits à recevoir).

Provisions pour dépréciations = 17312 €

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques correspondent au calcul des droits acquis par le personnel sur les indemnités de départ en retraite. D'un montant de 83289 € au début de l'exercice, il a été porté au 31 décembre à 84988 €.

Le total des provisions pour risques est de 84988€.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	non utilisées	A la clôture
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions réglementées					
Provisions pour pensions	83289	2788	1089		84988
Provision pour risques exceptionnels	0	0	0	0	0
Total	83289	2788	1089	0	84988

Dettes financières

Un emprunt a été contracté en 2014 pour une durée de 7 ans.

Nature des provisions	A l'ouverture	Intérêts 16 au 31/12/2019	Capital amorti	A la clôture
emprunt	30091	26	10326	19752
Total	30091	26	10326	19752

- Remboursement à 1 an : somme totale restant due (au 15/12/2019) : 10656 €
- Remboursement de 1 à 5 ans : somme totale restant due (au 15/10/2021) : 9096 €

Dettes d'exploitation :

	31/12/2019	observations
fournisseurs et comptes rattachés	12332	Dont charges à payer 157
Dettes fiscales et sociales		
- dettes salariés	126230	dont charges à payer 126230
- dettes caisses sociales	95304	dont charges à payer 35066
- dettes fiscales	38303	Dont charges à payer 11662
autres dettes	0	

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

